

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de

la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°15 – 9 juillet 2024

À RETENIR CETTE SEMAINE



Cliquez sur le sommaire pour accéder directement au paragraphe

PHENOLOGIE

Stade « grains de pois » en cours de généralisation. Les grappes commencent à se fermer en secteurs précoces.

MILDIU

Situation dégradée sur feuilles et sur grappes dans certains secteurs du vignoble. Maintenir la vigilance. La pression reste exceptionnellement élevée.

OIDIUM

Légère progression des symptômes sur grappes. La situation reste calme.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Aucun œuf vu au vignoble. La surveillance se poursuit.

FLAVESCENCE DOREE

Informations disponibles sur l'extranet du Comité Champagne.



Ce logo est un indicateur sur les résistances aux substances actives couplées à un bioagresseur.

Vous trouverez des éléments complémentaires dans le lien ci-dessous :

<https://www.r4p-inra.fr/fr/rapports-techniques-sur-les-resistances-en-france/>

La note technique commune résistances 2024 est disponible ici :

<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/notes-techniques-a106.html>



Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bioagresseur. Vous pouvez consulter la liste sur <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrole>.

Le réseau compte 137 parcelles.



1. Données météo



Consultez régulièrement les prévisions Météofrance (<https://meteofrance.com/>) ou, pour les professionnels, le portail du Comité Champagne (<https://meteo.comitechampagne.fr/login>).

2. Stades phénologiques



Grains de pois

Les baies continuent de grossir, et dans les secteurs précoces, les grappes commencent à s'infléchir voire à pendre.

L'écart entre cépages s'estompe.

Le stade « grains de pois » se généralise au vignoble. En parcelles hâtives, les grappes commencent à se fermer.

Chardonnay, Pinot noir, Meunier : stade « grains de plomb » (BBCH 73) en secteurs tardifs. Stade « grains de pois » (BBCH 75) dans la plupart des parcelles. Début fermeture de la grappe (BBCH 77) en parcelles précoces.

La phénologie conserve 5 à 6 jours de retard par rapport à la moyenne décennale.

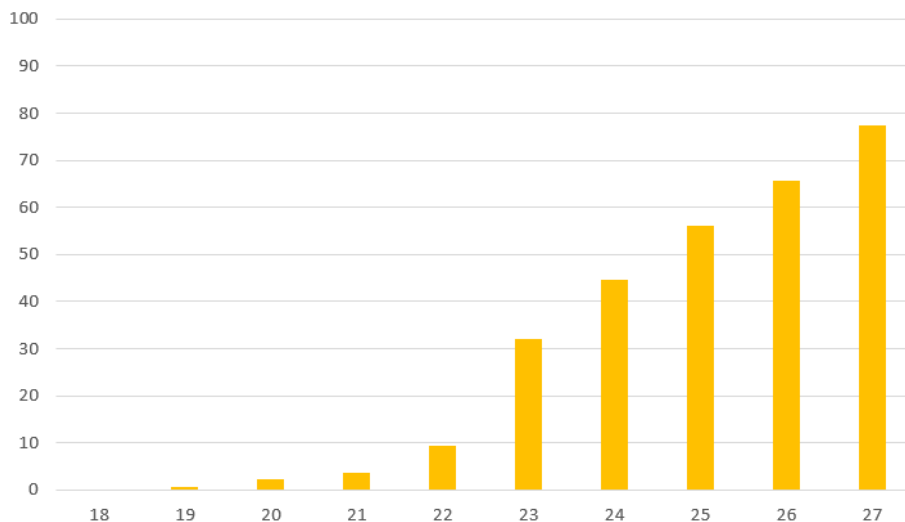


1. Situation

Des sorties de taches fraîches sur feuilles, liées aux orages du dernier week-end de juin (dont les cumuls ont été élevés dans le Barrois et le Vitryat), sont observées au vignoble. Les symptômes sur grappes correspondants à ces événements ne sont pas encore visibles en raison du décalage d'expression entre feuilles et grappes, et pourraient impacter encore davantage la situation.

Quelques pluies sont tombées depuis le dernier bulletin, mais les cumuls sont faibles. En revanche, des orages sont à nouveau annoncés dès ce mardi soir.

% de parcelles concernées par du mildiou sur grappes



Au vignoble, la situation sanitaire a encore évolué.

Sur le réseau de surveillance biologique du territoire (SBT), près de 80 % des parcelles sont maintenant concernées par du mildiou sur grappes. Dans plus d'un tiers des cas, la fréquence de grappes touchées dépasse 10 %.

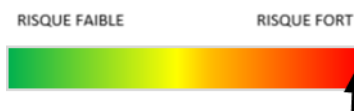
La situation est comparable sur les autres réseaux d'observation.

On observe toutefois un gradient d'expression de la maladie selon les petites régions. Le sud sézannais, l'Aube, et le secteur de Château Thierry sont les secteurs les plus touchés, ainsi que la Montagne de Reims.

Les conditions météo actuelles restent très favorables au mildiou.

2. Analyse de risque

La pression mildiou reste exceptionnellement forte. La vigne est toujours dans une période de grande sensibilité, jusqu'à la fermeture complète des grappes.




3. Gestion alternative du risque

Restez très vigilants. Il faut préserver les organes encore sains.

La maîtrise du risque mildiou passe par une bonne prévention des prochaines contaminations. Les éléments à prendre en compte pour gérer le risque mildiou sont l'état sanitaire des parcelles, les prévisions de pluie, et les cumuls d'eau. Surveillez la météo.

Des fiches sur les méthodes alternatives et la prophylaxie sont disponibles [ici](#)



STROBILURINES ET AUTRES
 TRIAZOLOPYRIMIDINES
 CARBOXAMIDES (CAA)
 CYANOACETAMIDEOXIMES
 PHENYLAMIDES (PA)
 BENZAMIDES
 AZOLE SULFONAMIDES

LES GROUPES MILDIOU / VIGNE / SONT EXPOSÉS À UN RISQUE DE RÉISTANCE.



OIDIUM

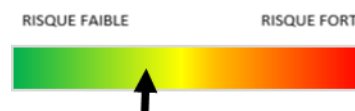
1. Situation

La surveillance de l'oïdium se poursuit au vignoble.

La situation a légèrement évolué. Quelques symptômes ont été observés au vignoble, en parcelles à historique. Sur les parcelles du réseau SBT, presque 6 % des parcelles sont concernées par la présence d'oïdium sur grappes (contre 2 % la semaine dernière). Cela n'a rien d'inhabituel à ce stade de la campagne.

2. Analyse de risque

La pression est faible à modérée, mais les jeunes grappes restent sensibles jusqu'au stade « grains de pois ». Ensuite, la sensibilité diminue pour devenir nulle à la fermeture complète des grappes.



3. Gestion alternative du risque

Les mesures prophylactiques (réduction de la vigueur, travaux en vert, palissage soigné pour aérer la zone des grappes, effeuillage précoce sur une face côté soleil levant) permettent de limiter la pression de l'oïdium.

Des fiches sur les méthodes alternatives et la prophylaxie sont disponibles [ici](#)



Il existe des produits de biocontrôle, dont certains peuvent avoir une efficacité partielle.



LE GROUPE OIDIUM / VIGNE / AZA-NAPHTHALENES (AZN) EST EXPOSÉ À UN RISQUE DE RESISTANCE.



1. Situation

Le vol de tordeuses entame sa 2ème semaine.

Une surveillance spécifique est en place sur les différents réseaux d'observation.

Aucun œuf n'a encore été observé au vignoble.

2. Analyse du risque

Aucun risque G2 pour l'instant.



Toutes les informations relatives aux Zones Délimitées (ZD) Flavescence dorée 2024 sont disponibles sur l'extranet du Comité Champagne.

Pour les 4 Zones Délimitées concernées par la lutte insecticide obligatoire, la troisième application sera à positionner entre le 27 juillet et le 2 août, sauf pour les parcelles traitées avec la spécialité commerciale homologuée cicadelle FD avec la mention Agriculture Biologique (AB) pour lesquelles les 3 traitements doivent s'enchaîner tous les 10 jours (voir le bulletin Avertissements Viticoles n°348 bis)

Le planning prévisionnel des prospections obligatoires sera élaboré et diffusé aux alentours du 20 juillet. **Les prospections commenceront le 26 août.**

Pour toute information : pascale.pienne@civc.fr ou alexandra.bonomelli@civc.fr

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Ceresia, Chambre d'Agriculture de la Marne, Champagne Chassenay d'Arce, Champagne Veuve Cliquot Ponsardin, Champagne Vranken Pommery, Comité Champagne, Compas, CSGV, GDV Aube, GDV Marne, GEDV Aisne, G2V Services, Novagrain, Ets Ritard, Stahl, Terroirs et Vignerons de Champagne, Union Aubeoise Vignerons en Champagne, Union Champagne, Viti-Concept, Vinelyss.

Rédaction et animation : Comité Champagne.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane BRAILLARD - joliane.brailard@grandest.chambagri.fr



Hanneton japonais (*Popillia japonica*) : vigilance à la frontière suisse

Le 20 juin dernier, une population de scarabées japonais (*Popillia japonica*) a été détectée en Suisse, dans 2 pièges situés à la frontière dans les cantons de Bâle-Campagne et de Bâle-Ville. Il s'agit apparemment de foyers d'insectes issus de pontes de l'été 2023.

Une surveillance renforcée en France à la frontière suisse (communes de St Louis, Huingue et Hégenheim principalement) va être mise en place où des pièges seront disposés à raison de 1 piège tous les 1 km sur un carré de 10 km de côté et tous les 200 m dans les zones les plus sensibles.

Des mesures visant à limiter la progression de l'insecte, telles que l'interdiction du transport de terre ou de végétaux ou de déchets végétaux à partir de la zone considérée vont être également mises en place. De même, des mesures prophylactiques seront recommandées, comme la restriction de l'irrigation dans les zones de pontes des femelles (terrains de sport notamment), l'augmentation de la hauteur de coupe de graminées ou encore la pose de filets insect-proof pour limiter les sites d'alimentation des adultes sur plantes hôtes.



Ce hanneton peut se développer sur plusieurs centaines d'hôtes dont le maïs, le soja, la vigne, le houblon, les arbres fruitiers, les cultures légumières, la luzerne, les rosiers, les tilleuls...

Vous trouverez un descriptif complet sur la page suivante :

<https://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/scarabee-japonais-popillia-japonica-a2634.html>

Merci de signaler toute suspicion de présence du hanneton japonais à la DRAAF (sral.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr)